

# RÉUNION D'ÉCHANGE SUR LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ LORS DES MANIFESTATIONS SPORTIVES



DDCSPP – 8 mars 2018

# **Je suis organisateur : à quoi penser pour préparer la manifestation ?**

---

**Les secours savent-ils ce qui va se passer ? Doivent-ils le savoir ?**

**Sauront-ils accéder aux victimes ? Devront-ils disposer de matériels ou d'accès particuliers ?**

**Pourrais-je les contacter ? Les participants pourront-ils les contacter ? Les secours pourront-ils me contacter ?**

**Les secours sauront-ils comment intervenir au sein de la manifestation ? Y-a-t-il des consignes qu'ils doivent connaître ? Dois-je les accueillir et/ou les guider ?**

**En combien de temps pourraient-ils être là ? Est-ce qu'ils peuvent localiser la manifestation ? Est-ce que j'ai les moyens d'attendre leur arrivée ?**

**Est-ce qu'il y a des risques en parallèle de la manifestation ?**

# Qu'est-ce que je peux faire ?

---

## Contact avec le SDIS (*chef de centre local, état-major*) => ÉCHANGE

**Localisation** : *plan lisible à une échelle adaptée pour faciliter la coordination des secours, la localisation des victimes, l'acheminement des moyens, compréhension de la manifestation, ... à la disposition du SDIS en amont ou à l'accueil des secours ou des participants*



**Activités** : *chacune ayant ses contraintes et ses risques => mise à disposition de matériels, ....*

**Contraintes opérationnelles** : *accès au circuit, arrêt de la course, contre-sens => consignes à faire connaître ...*

**Contraintes d'accès** : *préférer des voies carrossables ou informer le SDIS à l'appel, ouvrir les accès aux points de mise à l'eau, préciser l'éloignement par rapport aux voies carrossables, prévoir des déviations et/ou le traitement des stationnements anarchiques,*

**Moyens de secours prévus** : *DPS, extincteurs, débroussaillage, accueil, guidage, défibrillateur, PC course, point de rencontre des secours, ...*

**Annuaire opérationnel** : *directeur de course, chef secouristes, ....*

**Le jour J → Si DPS : contact avec le CTA et le CRRA**





# J'ai besoin des secours, comment ça se passe ?

## Schéma simplifié du traitement des appels pour secours à personne



**Sollicitation des secouristes sur place**  
(1 seul interlocuteur, le 15)



« bobologie »

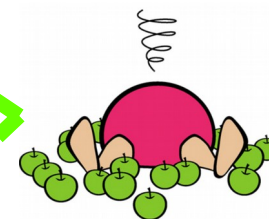
Demande de renfort / évacuation

**Appel 15**  
(réception CRRA)

**Appel 18 / 112**  
(réception CTA)

Information DPS

Au besoin, engagement de moyens (SDIS, SMUR, ambulancier privé) + moyens particuliers



Localisation :  
adresse, PRS



# Comment je peux préparer ce dispositif de secours ?

---

Pour les pratiquants



Règles des fédérations  
sportives ou instances  
représentatives

*Nbre de médecins, d'ambulances, de  
secouristes, ...*

Pour le public



Dispositif prévisionnel des secours  
Associations agréées de sécurité  
civile



Moyens pouvant être communs ou non

Responsabilité de l'organisateur, avec contrôle du maire et des services de l'État

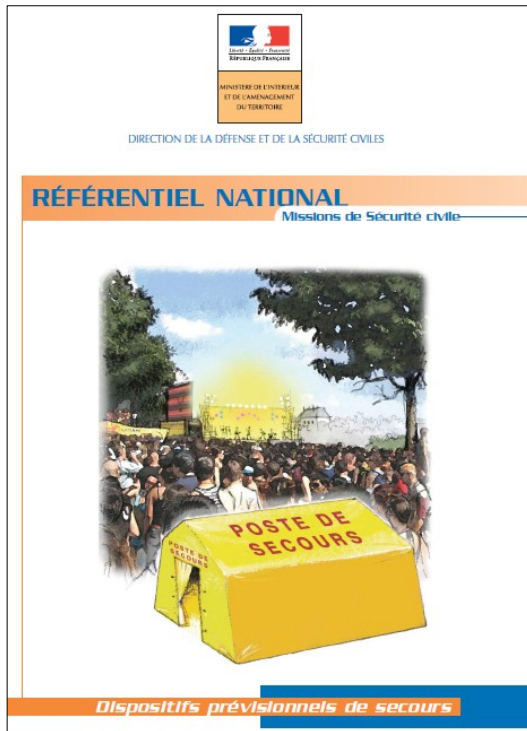
Cas des grands rassemblements

# LE DPS ? Que pour le public ?

---

## Sources :

Arrêté du ministre de l'Intérieur du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux Dispositifs Prévisionnels de Secours



Outils de calcul en ligne

<http://www.securisme.net/spip.php?article481>

# Règles de calcul du DPS

---

- **Effectif**
  
- **Niveau de risque**
  - ❖ **Public assis** : spectacle, cérémonie, réunion, restauration, sport...
  - ❖ **Public debout** : cérémonie, réunion, restauration, foire, salon...
  - ❖ **Public debout** : spectacle, fête foraine, événement sportif avec séparation du public et des sportifs...
  - ❖ **Public debout** : spectacle avec public dynamique, danse, féria, carnaval, spectacle de rue, parade, événement sportif sans protection du public...
  - ❖ **Evénement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public et hébergement sur le site ou à proximité**

# Règles de calcul du DPS

---

## ▫ Environnement et accessibilité du site

- ❖ **Structures permanentes : bâtiment, salle en dur...**
  - *Voies publiques, rues avec accès dégagé*
  - *Conditions d'accès aisées*
- ❖ **Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux...**
  - *Espaces naturels : surfaces < 2ha*
  - *brancardage sur plus de 150 m*
  - *Terrains en pente sur plus de 100 m*
- ❖ **Espaces naturels : surfaces < 5 ha**
  - *Brancardage sur plus de 300 m*
  - *Terrains en pente sur plus de 150 m*
  - *Autres conditions d'accès difficiles*
- ❖ **Espaces naturels : surfaces > 5 ha**
  - *Brancardage sur plus de 600 m*
  - *Terrains en pente sur plus de 300 m*
  - *Autres conditions d'accès difficiles : talus, escaliers, voies d'accès non carrossables...*
  - *Progression des secours rendue difficile par la présence du public*



# Règles de calcul du DPS

---

- **Délai d'intervention des secours publics**
  - ❖ < 10 minutes
  - ❖ 10 à 20 minutes
  - ❖ 20 à 30 minutes
  - ❖ >30 minutes

Le calcul permet de déterminer les secouristes et l'organisation à mettre en place.

# LES MOYENS DU DPS

---

## Les moyens pouvant être déployés :

- Moyens Humains
  - A minima 1 secouriste (PSC1) et 1 équipier secouristes (PSE2)
- Organisation
  - PAPS : Point d'Alerte et de Premiers Secours, binôme de secouristes avec un lot B et DAE
  - Poste de secours : 4 secouristes avec un lot A
- Moyens Matériel
  - Lot A : Matériel Ranimation/Immobilisation/Brancardage
  - Lot B : Matériel Ranimation
  - Lot C : Matériel complémentaire au Lot B
  - Lot Nautique : Spécifique